



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports, équipement, tourisme et mer : affaires maritimes

Question écrite n° 116257

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation des personnels des affaires maritimes qui constatent une baisse importante de leurs effectifs malgré une charge de travail conséquente. En effet, ils ont pour mission de gérer et contrôler un grand nombre d'activités liées à l'exploitation et à la sécurité des navires, à la profession de marin, à la conchyliculture, au droit au travail, au contrôle des pêches en mer et à terre. Les postes mis au concours sont notoirement insuffisants alors que les détachements ne permettent pas de combler ce vide. Certes, le secteur maritime est rattaché à un pôle de compétence, mais les postes affectés à cette nouvelle organisation administrative ne permettent pas de répondre à la charge de travail demandée notamment par la Commission européenne. Une inspection de l'IGS a eu lieu en 2006 ; il serait intéressant de connaître les résultats afin de les comparer à l'appréciation que nous avons de la situation sur le département du Finistère notamment. En conséquence, elle lui demande de rendre publics les résultats de cette inspection.

Texte de la réponse

La baisse des effectifs totaux des services des affaires maritimes a été volontairement limitée, en raison de l'importance des missions exercées par ces services en faveur des populations et des activités maritimes. En effet, alors que la suppression de 45 emplois (équivalents temps plein) est prévue en 2007, 31 créations sont programmées durant cette même période, principalement destinées au renforcement de la sécurité maritime, du contrôle des pêches maritimes et à l'enseignement maritime. La diminution du nombre d'emplois permise par les progrès de l'informatique et les réformes de procédures sera donc limitée à 14 pour l'ensemble des services pour l'année 2007. La priorité donnée aux missions de police et de sécurité des navires a entraîné un renforcement continu des effectifs dans ces domaines et un important travail de formation des agents concernés. L'organisation actuelle permet à la France de respecter ses engagements internationaux, tant dans le domaine de la sécurité maritime (mémoire de Paris notamment) que pour le contrôle des pêches maritimes, dont les services des affaires maritimes sont un acteur majeur. La levée de l'astreinte communautaire dans le cadre du contentieux dit du « poisson sous taille », le 23 novembre 2006, démontre la reconnaissance par la Commission européenne du travail réalisé dans ce domaine et des progrès accomplis. Le rapport provisoire sur la direction départementale des affaires maritimes du Finistère, rédigé par l'inspection générale des services des affaires maritimes à l'issue d'une inspection menée en mars et avril 2006, souligne qu'un meilleur fonctionnement des services peut être attendu d'une réflexion sur l'organisation des services. Cette démarche sera engagée dans le cadre d'une étroite concertation conduite par chaque directeur départemental des affaires maritimes, sous l'autorité du préfet.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116257

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 515

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 4005